

Formalités de visa d'entrée

L'entrée sur le territoire du Gabon est soumise à la présentation d'un passeport en cours de validité, de l'email de confirmation d'inscription au GSR-15, d'un certificat de vaccination international comportant impérativement le vaccin contre la fièvre jaune et d'un visa pour les ressortissants de certains pays. La liste de ces pays est disponible à l'adresse : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/services-aux-usagers/protocole/pays-exempts-de-visa>

Il est conseillé aux délégués de s'adresser à l'Ambassade du Gabon dans leur pays de résidence pour savoir s'ils ont besoin d'un visa d'entrée et le cas échéant, l'obtenir avant leur voyage. La liste de ces ambassades peut être consultée à l'adresse : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/16-informations/345-informations-protocolaires/>

Toutefois, pour les ressortissants des pays qui ne disposent pas d'une représentation diplomatique du Gabon, l'obtention d'un visa à leur arrivée est possible sous réserve de transmettre **au plus tard le 22 mai 2015** une copie des trois premières pages de leur passeport en cours de validité et de l'email de confirmation d'inscription au GSR-15 à :

Mme Marthe-Yolande-Edwige MENDAMA

Tel : +241 07736918

Fax: +241 446805

Courriel : visa.gsr15@arcep.ga